



**Présentation écrite destinée au ministère des Finances
du Canada avant le budget de l'automne 2025**

**Présentée par : Association canadienne de la distribution
de fruits et légumes**

Date : 28 août 2025

Recommandations

À l'occasion du budget de l'automne 2025, le gouvernement du Canada devrait :

1. Appuyer un système alimentaire plus fort et une plus grande sécurité alimentaire pour les Canadiens et Canadiennes en adoptant une approche pangouvernementale pour l'agriculture et la production alimentaire; en accordant la priorité à la production alimentaire et à l'accès à la nourriture dans la législation, les politiques et la gestion des crises; et en créant un conseil consultatif de la chaîne d'approvisionnement agroalimentaire qui servira de forum permanent pour aider le Cabinet à faire progresser cet effort interministériel.
2. Consacrer des ressources gouvernementales fédérales à l'avancement du programme de commerce libre et équitable du Canada (y compris un accord de libre-échange nord-américain robuste), retirer les obstacles réglementaires qui entravent la compétitivité du Canada sur le marché mondial et accroître les efforts de reconnaissance mutuelle avec d'autres pays commerçants importants
3. Accorder la priorité à la mise en œuvre du Projet de loi C-280, la *Loi sur la protection financière pour les producteurs de fruits et légumes frais*, afin de fournir aux vendeurs de fruits et légumes une protection financière essentielle.
4. Réaliser des investissements de capitaux suffisants et continus dans le cadre de la Stratégie nationale sur la chaîne d'approvisionnement et du Fonds national des corridors commerciaux en vue d'améliorer les infrastructures de commerce et de transport, notamment l'infrastructure de la chaîne du froid.
5. Dans le cadre d'un investissement essentiel dans l'infrastructure de la chaîne d'approvisionnement du Canada, collaborer avec le gouvernement de l'Ontario pour fournir 125 millions \$ afin de soutenir l'amélioration des infrastructures et de permettre des occasions de croissance à l'Ontario Food Terminal, un atout stratégique clé dans le système alimentaire canadien qui fournit des fruits et légumes frais aux collectivités urbaines, rurales et éloignées partout au pays.
6. Établir des voies prioritaires aux ports d'entrée et mettre en place un programme pilote réservé aux négociants fiables afin de simplifier davantage la circulation des produits essentiels et périssables à la frontière canadienne.
7. Mettre en place des mesures visant à accorder la priorité à la circulation des aliments et des biens essentiels aux ports d'entrée lors de situations d'urgence ou de perturbations, et travailler à régler les causes fondamentales des perturbations de travail touchant l'infrastructure essentielle de la chaîne d'approvisionnement.
8. Offrir un soutien ciblé aux entreprises agricoles et alimentaires pour qu'elles adoptent des outils d'IA innovants et mettent en œuvre des mesures de cybersécurité afin de protéger la chaîne d'approvisionnement alimentaire du Canada.

9. Fournir un financement fédéral réservé suffisant pour investir dans les infrastructures en milieu rural, notamment les routes, l'énergie, les logements abordables, les transports collectifs et les infrastructures de services.
10. Investir dans la santé des Canadiens et Canadiennes en utilisant l'approche de « la nourriture comme remède » et soutenir les mesures visant à réduire les maladies liées à l'alimentation et à la faim et à atténuer les coûts de santé associés à l'insécurité alimentaire et à une mauvaise nutrition.
11. Faire progresser les mesures donnant suite à la recommandation du Guide alimentaire canadien de « viser la moitié » en remplissant la moitié de son assiette de fruits et légumes, y compris dans les marchés publics et la programmation gouvernementale.
12. Réaliser et développer les investissements prévus dans le budget 2024 et travailler avec les provinces et les territoires à l'avancement du développement et de la mise en œuvre du Programme national d'alimentation scolaire de façon à veiller à ce que l'amélioration de la nutrition et la promotion de pratiques alimentaires saines, notamment par la consommation de fruits et légumes, soient des objectifs fondamentaux du programme.
13. Faire progresser une stratégie nationale de main-d'œuvre afin de répondre immédiatement aux besoins en matière de main-d'œuvre et de susciter un intérêt futur pour les carrières dans la chaîne d'approvisionnement alimentaire grâce à l'éducation, à la formation et au développement des compétences.
14. Maintenir une main-d'œuvre agricole stable en préservant la distinction entre le Programme des travailleurs agricoles saisonniers (PTAS) et les autres filières du Programme des travailleurs étrangers temporaires (PTET), et en établissant un programme permanent d'employeurs reconnus dans le cadre du PTET.
15. Rétablir et rendre permanente la précédente mesure temporaire qui permettait aux employeurs des secteurs clés connaissant des pénuries de main-d'œuvre, y compris le secteur alimentaire, d'employer jusqu'à 30 % de leur main-d'œuvre par l'intermédiaire du PTET.
16. Encourager les conversations en Amérique du Nord et dans le monde pour harmoniser les efforts, les normes et les systèmes afin d'atteindre nos objectifs en matière de durabilité environnementale de manière efficace, tout en veillant à ce que les facteurs économiques et sociaux soient traités comme des piliers égaux de la durabilité à long terme.
17. Fournir des ressources et du financement fédéraux pour accroître les efforts visant à réduire le gaspillage et les pertes en fruits et légumes frais tout au long de la chaîne d'approvisionnement, en s'appuyant sur le travail du programme de récupération d'aliments excédentaires et sur le défi de réduction du gaspillage alimentaire.
18. Offrir un leadership et un financement fédéraux pour soutenir le développement d'une collecte harmonisée, efficace et rentable du recyclage et du compostage dans les collectivités partout au Canada, y compris par l'introduction d'une collecte de données efficace et harmonisée à l'échelle nationale sur le recyclage et les déchets.

19. Soutenir financièrement les efforts consentis par le secteur en ce qui concerne l'innovation pour concevoir, faire certifier et élargir la disponibilité des solutions d'emballages alimentaires durables, notamment des autocollants PLU compostables, en vue de compenser les coûts qui seraient autrement à la charge des consommateurs.
20. Créer un cadre réglementaire pour les nouveaux produits ainsi que les nouvelles technologies et pratiques commerciales afin de soutenir l'adoption de solutions plus durables, notamment en mettant l'accent sur l'harmonisation de l'enregistrement des produits en Amérique du Nord, d'en atténuer les risques et de veiller à ce que l'Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire dispose de suffisamment de ressources pour assumer ses fonctions fondamentales, notamment celles liées aux demandes avant la mise en marché, aux réévaluations et aux homologations des pesticides à usage limité.
21. Mettre en œuvre une approche cohérente de la compétitivité dans le cadre de l'élaboration et de l'examen des réglementations et s'engager à déployer, à l'échelle interministérielle, des ressources comme l'outil d'évaluation de la compétitivité du Conseil du Trésor et la boîte à outils de cartographie de parcours d'Agriculture et Agroalimentaire Canada, afin de favoriser une meilleure compréhension par le gouvernement de l'impact des politiques et des réglementations proposées.
22. Améliorer la coordination réglementaire entre les ministères fédéraux et les autres ordres de gouvernement afin de réduire la charge réglementaire cumulée et renforcer l'importance d'une consultation consciencieuse du secteur par tous les ministères fédéraux, y compris le respect des périodes minimales de consultation et la prise en compte des cycles économiques des parties prenantes dans le calendrier des consultations.